

Laval, le 26 février 2026

Service action sociale

Ingrid POTTIER – Coordinatrice parentalité
partenariat-parentalite@caf53.caf.fr
02.43.67.76.26

Objet : Projets parentalité | Lancement de la campagne d'Appel à projet 2025 | Fonds National Parentalité - Axe 1

Madame, monsieur,

La Caf de la Mayenne ouvre sa campagne d'appel à projet « Soutien à la parentalité » 2025 !

Celle-ci se clôturera **le dimanche 20 avril 2025**

La branche Famille est un acteur majeur du soutien à la parentalité. Son action se caractérise par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social.

Progressivement institutionnalisé et désormais **doté d'un cadre juridique spécifique**, le soutien à la parentalité constitue désormais une **catégorie permanente de l'action publique**.

La politique de soutien à la parentalité, déployée par la Caf de la Mayenne, vise à accompagner les parents et les soutenir dans leur fonction parentale. Elle prend appui sur :

- La mobilisation de financements dans le cadre de prestations de service nationales visant à soutenir le fonctionnement de structures et services spécifiques
- Le fonds national parentalité (Fnp), levier opérationnel essentiel au financement d'actions territorialisées de soutien à la parentalité et à l'accompagnement des dynamiques de mise en réseau des acteurs sur les territoires en lien avec les Conventions territoriales globales (CTG).

Elle constitue une réponse aux attentes et préoccupations exprimées par les parents de la naissance à l'adolescence : arrivée d'un nouvel enfant, scolarité, difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes **charnières** de la vie de famille, etc...

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue également à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

Les interventions et actions mises en œuvre en faveur des familles sont essentielles. Toutefois, deux enjeux sont à relever :

- Renforcer la visibilité des offres de services et des dispositifs pour améliorer leur accessibilité pour les parents ;
- Développer des démarches d'évaluation et de mesures d'impact social pour mesurer les effets de cette politique

Dans la perspective de répondre à cet appel à projet, je vous invite à prendre connaissance :

- Du nouveau référentiel national de financement des actions parentalité de la branche Famille qui constitue le cadre de référence pour l'élaboration de projets parentalité à l'échelle des territoires ;
- Du cahier des charges de l'appel à projet 2025 qui contient, en ses annexes, la déclinaison des volets 1 et 2 ainsi qu'un guide méthodologique

Le comité souhaite voir :

- Se construire une offre « socle » en réponse aux préoccupations des parents aux **moments clés** du développement de l'enfant jusqu'à l'adolescence

Au-delà de cette offre socle, le comité soutiendra prioritairement les projets qui viendront :

- Soutenir les relations parents-ados (accompagner sereinement son adolescent dans les étapes clés de cette période et les sujets qui y sont liés)
- Favoriser les temps de répit parental (permettre aux parents de prendre du recul sur leur quotidien ou d'alléger leur charge mentale)
- Accompagner les parents qui vivent une rupture

Les demandes de financement sont à déposer sur le site national Elan via le lien <https://elan.caf.fr/aides>

Je vous invite, dès à présent, à consulter l'espace partenaires de notre site caf.fr, afin de prendre connaissance des modalités d'instruction de vos demandes, ou en vous connectant à l'adresse ci-dessous : <https://caf.fr/partenaires/caf-de-la-mayenne/partenaires-locaux>

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Cordialement,
Ingrid POTTIER
Coordinatrice parentalité

